

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/C.4/35/5/Add.7 6 octobre 1980

ORIGINAL: FRANCAIS

nc:T 8 1980

Trente-cinquième session QUATRIEME COMMISSION Point 18 de l'ordre du jour



APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Demande d'audition

Télégramme daté du 2 octobre 1980, adressé au Président de la Quatrième Commission par M. Habbouha Habib, Président de l'Association des anciens membres de l'Armée de libération marocaine dans les provinces sahariennes 1/

Essmara

A l'occasion de l'examen du point relatif à la question dite du Sahara occidental par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à prendre la parole au nom de l'Association des anciens membres de l'Armée de libération marocaine dans les provinces sahariennes, dont je suis le Président, pour apporter des précisions de nature à éclairer les membres de l'honorable Commission.

Lors de mon intervention devant la Quatrième Commission, je serai assisté de MM. Chaggaf Sid Ahmed, Abdallah Khattat, Chrif Dlimi et Hamdati Maalainine.

Habbouha HABIB
Président de l'Association des anciens
membres de l'Armée de libération
marocaine dans les provinces
sahariennes

^{1/} Distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission à sa 7ème séance, le 6 octobre 1980.